

ministre de la Consommation et des Corporations a amené le public à penser que la Steel Co. of Canada et autres sociétés semblables devront justifier leurs hausses de prix. Sinon, de fortes pressions s'exerceront pour les amener à les baisser. Mais ce n'est pas du tout ce qui va se passer. La Commission des prix et des revenus se récuse. Pour lutter contre l'inflation par son intermédiaire, il faudra plus de temps qu'on ne peut l'imaginer. Je suis déçu de voir l'instrument que le gouvernement a choisi recevoir un appui si pusillanime. C'est un bien grand mot, monsieur l'Orateur, mais le problème est grand lui aussi.

La Chambre est saisie d'un amendement proposé par les créditistes. Je ne puis parler de leurs motifs et je n'en ai pas l'intention. Notre parti ne peut appuyer cet amendement tel qu'il est. Dans son discours, le chef de l'opposition a beaucoup insisté sur la nécessité absolue d'effectuer une révision de l'ensemble du programme de bien-être. Il faut se demander si ce programme réussit à abolir la pauvreté, ce fléau social—non seulement la pauvreté des chômeurs, mais la misère écrasante du travailleur pauvre. Je le signale en passant, ceux qui appartiennent à ces deux groupes sont les victimes les plus impuissantes de l'inflation.

A la conférence de notre parti à Niagara nous avons adopté à l'unanimité les conclusions suivantes:

La pauvreté existe sous bien des formes, dans bien des milieux et pour bien des raisons. Elle n'est pas qu'un problème économique. La stratégie anti-inflationniste doit donc être souple afin d'être adaptable.

La guerre contre la pauvreté doit se livrer de bien des manières. Le service de bien-être social n'est qu'une arme de notre arsenal.

Nous craignons que les termes employés—revenu minimum garanti—traduisent mal ces principes, car ils ne reflètent pas le rôle important des stimulants dans un régime remanié de bien-être.

Lors de la séance de clôture de cette conférence le chef de l'opposition a déclaré:

● (3.30 p.m.)

Je suis particulièrement heureux de vous voir résolu à délivrer les Canadiens de la pauvreté qui entrave un trop grand nombre d'entre eux. L'inefficacité du régime actuel saute aux yeux. Vous nous avez donné, à moi et au caucus, des directives précises sur la mise au point d'un programme plus efficace, qui mettrait l'accent sur les moyens d'émulation.

Cela comporte nécessairement une conception tout à fait nouvelle, au Canada, de l'assistance sociale—comportant des dispositions à l'égard des travailleurs tout comme des chômeurs pauvres.

Votre assentiment unanime m'autorise à travailler, de concert avec le caucus, à la mise au point du programme dont je discute depuis 18 mois.

Voilà pourquoi, monsieur l'Orateur, notre parti ne saurait appuyer le sous-amendement

[L'hon. M. Lambert.]

à notre amendement. Il y a bien d'autres aspects de l'inflation dont je pourrais traiter maintenant, mais je reviens simplement à cette idée que tous les députés doivent s'unir résolument pour enrayer l'inflation. Nous pouvons ne pas nous entendre sur les méthodes. Nous ne saurions, par exemple, accepter les propositions du Congrès du travail du Canada, de la Confédération des syndicats nationaux ou du Nouveau parti démocratique, qui prônent l'établissement d'une commission de révision des prix, tout en prétendant que la question des salaires devrait être soustraite à l'examen d'une commission de révision des prix. Ce ne serait que pure comédie; aussi ne saurions-nous l'accepter.

Je préfère de beaucoup les restrictions volontaires, car nous souffrons au Canada d'une psychose de l'inflation fondée sur des expectatives. Bien des gens se sont engagés par de grands contrats de travail, comportant des augmentations annuelles échelonnées sur deux ou trois ans. Nos fonctionnaires, aux niveaux fédéral, provincial ou municipal, sont liés par des contrats du même genre. Tout le monde demande: puis-je payer cela l'an prochain, mon salaire horaire ou mensuel augmentera de tant par mois. C'est prévu dans mon contrat de travail.

Il y a cette expectative de l'inflation; mieux vaut dépenser maintenant, car il en coûtera plus cher plus tard. Somme toute, le président de l'Association des sociétés fiduciaires du Canada...

M. l'Orateur: A l'ordre. Le temps de parole du député est écoulé, à moins que la Chambre ne lui permette de poursuivre.

Des voix: D'accord.

L'hon. M. Lambert: Je vous remercie, monsieur l'Orateur et messieurs les députés. Je ne vous retiendrai pas très longtemps.

Le président de l'Association canadienne des compagnies fiduciaires, association dont les membres ont, en fait, la part du lion de l'argent investi sur le marché hypothécaire, a signalé, lorsqu'il est venu témoigner devant le comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques, que l'une des mesures fiscales adoptées par le ministre des Finances, c'est-à-dire l'amortissement différé, n'avait retardé aucune construction de façon appréciable. Pourquoi? Parce que, en raison des perspectives d'inflation, le fait de différer d'un an l'amortissement entraînerait une augmentation correspondante du coût de la construction; il vaut donc beaucoup mieux l'entreprendre cette année et reporter à l'année prochaine ou à l'année suivante cet amortissement, qui eût été disponible cette année. On